

PUBLICATION LE 06 janvier 2023

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Anne VIGNOT - Présidente

4 rue Gabriel Plançon

25043 BESANCON

SIRET 24250036100017



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 36 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	Prestations d'assistance juridique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Référence	2022-ETU-DUGP-0240
Type de marché	Services
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FRC21
Lieu principal de prestation	Territoire de Grand Besançon métropole 25043 BESANCON CEDEX
Durée	36 mois
Description	Cet accord-cadre « composite » fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il correspond pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande avec maximum fixé à 15000 € HT. Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix globaux et forfaitaires pour la partie marché ordinaire et des prix unitaires pour la partie accord cadre à bons de commande.
Code CPV principal	79110000 - Services de conseils et de représentation juridiques La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Options	Oui Le contrat prévoit la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.
Reconductions	Non
Conditions relatives au contrat	
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : L'exécution des prestations du marché ordinaire débute à compter de la date

de notification du contrat. La partie accord cadre à bons de commande s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande
Aucune clause de garantie financière prévue.
Avance forfaitaire prévue mais sous condition de fourniture de garantie à première demande.
Les prix sont révisibles annuellement.
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.
Financement par ressources propres

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Les prestations de conseil juridique ne peuvent être réalisées que par des personnes visées à l'article 54 de

la loi no 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques

Les prestations de représentation en justice sont réservées aux seuls avocats, dans les conditions prévues à

l'article 4 de la loi du 31 décembre 1971 précitée

Marché réservé : Non

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Oui

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70 % : Valeur technique

30 % : Prix des prestations

Offres

Remise des offres le **08/02/23 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des

offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 08/02/23 à 14h00

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends

Caroline PAGE

1 rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy

Tél : 03 83 34 25 65 - Fax : 03 83 34 22 24

caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- référé pré-contractuel (art L.551-1 et suivants du CJA pour les pouvoirs adjudicateurs et L551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices

- référé contractuel (art L551.13 et suivants du cja)

- recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn et Garonne qui peut être exercé par les Tiers au contrat, sans considération de leur qualité dans les 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le 06/01/23 à la publication